

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 21 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Isabelle POULAIN-COLANI (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Olivier LECORVAISIER)

Messieurs Guillaume HAMON (pouvoir donné à Hubert HILLION), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-118**

<b>TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)</b>
--

Rapporteur :    Monsieur Michaël BAUDET, Conseiller Délégué aux Activités Sportives

La Ville de Langueux, dans le cadre de la création d'un terrain de football en gazon synthétique de catégorie 5, en lieu et place d'un terrain d'entraînement de football en gazon naturel et de son équipement en éclairage, souhaite déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) auprès de la Fédération Française de Football.

Cet équipement a vocation à répondre à la demande de l'Union Sportive Langueusienne, club de football qui accueille 341 membres, dont 53 % (180) ont moins de 18 ans et 22,09 % (78) sont de sexe féminin.

***I/      Contexte***

Les terrains en herbe, dont dispose l'association, ne permettent pas une utilisation toute l'année, notamment pour l'école de football.

En effet, les conditions météorologiques et, notamment les fortes périodes de pluie, obligent à ne pas utiliser les terrains, soit parce-que ceux-ci sont impraticables, soit pour éviter une dégradation irréversible de ces équipements.

Les nombreux épisodes de non-utilisation de ces équipements ces dernières années ont eu pour conséquence, notamment, le départ d'élèves de l'école de football vers d'autres clubs disposant de terrains synthétiques.

## **II/ Réalisation d'un terrain de football synthétique**

### **Objectif**

La réalisation d'un terrain de football synthétique permettra une utilisation annuelle de ce lieu et ceci quelles que soient les conditions météorologiques.

En effet, cette surface sportive est jouable dans presque toutes les conditions climatiques (hormis en période de gel ou de forte neige).

Un terrain de football synthétique permet un temps d'utilisation hebdomadaire de 30 à 60 heures, soit 1 680 à 2 520 heures annuelles, contre 8 à 12 heures hebdomadaires pour un terrain en herbe, soit 280 à 400 heures annuelles.

De ce fait, les cours hebdomadaires, ainsi que les matchs de l'école de football, pourront être assurés durant toute la saison sportive ; ce qui est loin d'être le cas actuellement (désaffection de ce fait des enfants du club).

### **Implantation de ce projet**

Le terrain de football synthétique sera réalisé en lieu et place d'un terrain existant (terrain d'entraînement au sein du complexe sportif du bourg).

De ce fait, ce projet n'est pas source d'emprise foncière nouvelle.

De plus, il convient de souligner qu'un terrain synthétique est une solution très intéressante pour lutter contre les problèmes de foncier puisqu'il faut entre 4 et 5 terrains en gazon naturel pour accueillir autant de créneaux horaires que sur un terrain synthétique.

Cet équipement permettra donc un développement des effectifs de l'association, notamment sur les sections enfants et féminines.

### **Localisation du projet**

Celui-ci sera situé au sein du complexe sportif du centre-ville en lieu et place d'un terrain en herbe. Cet équipement bénéficiera des vestiaires existants situés dans la salle omnisports Le Rebond.

### **Caractéristiques techniques**

➤ Le terrain de football synthétique a les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : Longueur : 100 m – Largeur : 60 m
- Classification FFF (Fédération Française de Football) n° 6
- Clôture – Pare-ballons
- Equipements sportifs
- Main-courante

➤ Les travaux consistent en :

- Terrassements
- Drainage
- Couche drainante
- Mise en place du gazon synthétique sur couche de souplesse coulée
- Remplissage



**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**